

COMPTE-RENDU N°8/2013

Conseil municipal du 28 novembre 2013

--- Date de la convocation : 19 novembre 2013

Membres présents : MMes & MM. AVINENS René, ROBERT Frédéric, DELMAERE Christian, GASSEND David, TURCAN Nicole, VERNET Patrice, LATIL Emile, POURPRE Didier, CHAIX François, et CARON Nathalie.

5 Absent(s) excusé(s) : CESARINI Nathalie, DUPOYET Isabelle, WALLON Muriel, CESARINI Florence et VELLAR Morgan.

Pouvoir(s) : NEANT

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

Le compte-rendu de la séance du 03 octobre 2013 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

1) – Recensement population 2014

✚ Indemnités agents recenseurs

Le recensement de la population aura lieu du jeudi 16 janvier au 15 février 2014. Deux personnes ont été nommées agents recenseurs. Il s'agit de Lydia MUNOZ et de Shirley PAYREBESSE.

Une réunion a eu lieu à Forcalquier pour les coordonnateurs à laquelle ont assisté Mme TURCAN et Mme AILHAUD. Deux demies-journées de formation auront lieu les 06 et 13 janvier prochains pour les agents recenseurs.

Concernant la rémunération des agents recenseurs, il y a trois formules :

✚ Par rapport au nombre de bulletins individuels et feuilles de logement collectés

✚ Application d'un forfait

✚ En fonction d'un indice de la fonction publique.

Les agents cotisent également (CSG, RDS, Ircantec, sécu...).

Il est décidé de comparer le % de l'inflation 2009/2013 et l'augmentation du SMIC pour la même période. Le montant brut attribué en 2009 sera augmenté du taux le plus avantageux.

Délibération.

Accord à l'unanimité

2) - plan local d'urbanisme : courrier Mme Le Préfet/REFUS dérogation

Dans le cadre du 2^{ème} arrêt de projet, Le préfet avait donné un avis favorable sous réserve de la production de justificatifs économiques lors de l'enquête publique.

Dans le cadre de la demande de dérogation aux dispositions de l'article L.122-2 du code de l'urbanisme, ouverture de zones à l'urbanisation, dossier obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2013, Madame le Préfet a donné son accord pour la partie « résidentielle » mais un refus pour la partie « zone d'activités ».

Délibération.

Accord à l'unanimité pour

- **Intenter** une action contre la décision de refus de Madame le préfet des Alpes de Haute Provence.
- **déléguer** la fonction d'ester en justice au nom de la commune au maire en vertu du 16^{ème} alinea de l'article L.2122-22 du CGCT pour cette action contre la décision de Madame le Préfet.
- **autoriser** le maire à choisir un avocat et à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

3) - Comptabilité / décisions modificatives

✚ BUDGET GENERAL

✚ BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT

BUDGET GENERAL :

Nous avons encaissé des recettes supplémentaires : 14 700 €

Section de fonctionnement :

C/74832 : 4700 € au titre du fonds départemental de péréquation de la TP

Section d'investissement :

c/10223 : 10 000 € au titre de la Taxe locale d'équipement

Propositions :

Section de fonctionnement :

Dépenses : C/023 = virement à la section d'investissement : 4700 €

Section d'investissement :

Rajouter des crédits au programme « Plan local d'urbanisme » : 14 700 €

Délibération / Accord à l'unanimité.

BUDGET ANNEXE :

Jeux d'écritures comptables pour régularisation en section d'investissement :

Au budget primitif : 85 000 € ont été prévus pour le remboursement du trop perçu des subventions, au compte 1391. A la suite du changement de logiciel, le compte 1391 apparaît en « opération d'ordre » au lieu « d'opération réelle ».

De plus, le trop perçu s'élève à 72 000 € finalement, ce qui permet de « récupérer » 13 000 €.

Propositions :

C/1391 : - 85 000 €

c/1311 : 60 000 € (remboursement Agence de l'Eau) opération réelle

c/1313 : 12 000 € (remboursement Département) - idem -

c/2315 : 13 000 € opération « Elimination Eaux claires parasites »

Délibération / accord à l'unanimité.

Concernant l'état de la dette, la situation est saine. Tous les prêts relais de l'opération station d'épuration et réseaux ont été remboursés. Sur le budget annexe, il n'y a plus que le prêt long terme. Sur le budget général, il n'y a plus de prêt long terme (le dernier est terminé depuis mai 2013). Il reste le prêt relais contracté dans le cadre de la vente à la SCP 04, qui a été prorogé d'un an.

4) – Location salle des fêtes en semaine / Tarif et jour(s).

Des demandes de locations en semaine ont été formulées pour des séminaires ou des réunions professionnelles. Etant donné l'utilisation de la salle des fêtes par les associations, seul le jeudi sera disponible. Le tarif unique est fixé à 100 € à compter du 1^{er} janvier 2014.

Délibération/ accord à l'unanimité.

5) – Vente d'un bureau professionnel (place de Flore)

Faisant suite à l'estimation de France Domaine, une proposition a été faite aux infirmières pour la vente du bureau (41 m²) actuellement loué à la Sté du Canal de Provence. Le montant de la cession sera de 55 000 €. Le cabinet DEPRECQ a été diligenté pour procéder à la division de parcelles. Les frais seront à la charge de la commune.

Dans le cadre des obligations du vendeur, le bureau Lagarde est venu établir le diagnostic DPE et amiante. S'agissant d'un local professionnel, la vérification de l'installation électrique datant de plus de 15 ans n'est pas obligatoire.

Délibération/ accord à l'unanimité.

6) – vente d'une parcelle à la Sté du Canal de Provence

Il s'agit de la parcelle cadastrée ZA N°544, où est implantée la station de pompage du Canal de Provence, à côté de la station d'épuration. Prix proposé : 1500 €, 142 m².

Délibération/ accord à l'unanimité.

7) – Dissolution du Synd. Interco. D'irrigation Buech Durance

Le syndicat d'irrigation va être dissout. Pour que le Préfet puisse prendre l'arrêté de dissolution correspondant, il doit être en possession des délibérations de toutes les communes membres acceptant cette dissolution et proposant une liquidation comptable du syndicat. Cette dissolution ne présente aucune difficulté juridique. Une répartition a été calculée et la somme de 3069.22 € reviendra à la commune d'Aubignosc en 2014.

Délibération/ accord à l'unanimité.

8) – Décisions du maire prises dans le cadre des délégations du conseil municipal

Vente de concessions au cimetière communal du Forest : 03

Signature d'un bail de location pour le logement de l'école : 1 arrêté

9) - Questions diverses.

- Le maire a été interpellé pour des problèmes d'humidité dans un des gîtes communaux. Le Bureau d'études Lagarde viendra sur place pour étudier ces problèmes d'infiltration ou de condensation et voir comment y remédier.
- La moquette murale de la salle de réunion du Forest a été nettoyée par Alpes Nettoyage.
- Régularisation Chemin des Cerisiers : le dossier est chez le Notaire depuis cet été. Un état des lieux sera fait avant l'élagage des arbres. Cette opération permettra le bouclage de la voirie avec le terrain de la SARL Plein Sud.
- Abri bus : le Conseil Général a aménagé les aires de stationnement sur la RD 4085 afin de sécuriser l'espace.
- Transéthylène : il est envisagé de verser aux communes traversées une indemnité au kilomètre.
- PARC PHOTOVOLTAIQUE : réunion en mairie le 29 novembre avec l'ARS, la SEM, le Conseil Général, la DDT 04, le SMAEP et EOLE RES. Le but de cette rencontre est d'exposer en amont les problèmes ou les questions de chacun mais surtout que les intervenants amenés à s'occuper de ce dossier se connaissent aussi.
- Les Parrines : affaire souvent évoquée dans le journal et qui préoccupe beaucoup de personnes du carrefour. L'étude pour le centre de stockage a déjà coûté 19 millions d'euros. La commune de Château-Arnoux a attaqué le projet aussi. Le site de Montfort avait été proposé : anciennes carrières désaffectées avec voirie existante donc moins de frais. Mais, il faut considérer aujourd'hui les frais déjà engagés.
- Incivisme : les déjections canines deviennent un problème quotidien et vraiment pénible. La divagation des chiens est interdite. Mais le chien qui fait sa crotte en bout de laisse tenue par son maître devant le portail du voisin dépasse l'entendement ...Des mesures vont être prises.

La séance est levée à 20h00.

Le maire,
René AVINENS.